

Les créateurs d'entreprise : quels profils, quel accompagnement et quelles difficultés à la création ?

En France, trois dispositifs nationaux d'aides à la création d'entreprises sont destinés prioritairement aux personnes sans emploi au moment de la création : l'Accre, l'Arce et le Nacre. En 2014, 39 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'au moins une de ces aides.

La suppression de la sélection des candidats à l'Accre en 2007 et l'entrée en vigueur du régime de l'auto-entrepreneur (maintenant micro-entrepreneur) en 2009 ont facilité la création d'entreprises et la perception d'aides publiques à la création. Entre 2006 et 2010, le nombre de créations d'entreprises a été multiplié par deux et celui des créateurs d'entreprise percevant des aides publiques par trois. Entre 2006 et 2014, les caractéristiques sociodémographiques des créateurs d'entreprise, et plus particulièrement des créateurs sans emploi percevant des aides publiques, ont peu évolué. En revanche, la part de petits projets (moins de 2000 euros de capital au démarrage) a plus que doublé et l'accompagnement des créateurs d'entreprise fortement diminué.

Depuis une dizaine d'années, la part de créateurs d'entreprise ayant eu au moins une difficulté lors de la création est sensiblement la même. Le fait de bénéficier d'aides publiques améliore la relation avec les établissements de crédit (ouverture de compte, découvert...) et les financeurs. La nature des difficultés rencontrées est d'abord liée au régime de création de l'entreprise. Lorsqu'ils sont auto-entrepreneurs, les créateurs sans emploi qui ont bénéficié d'une aide à la création ont moins souvent que les créateurs classiques été confrontés à des difficultés administratives. Cependant, ils font face à d'autres types de difficultés (manque de conseils, solitude dans les démarches...).

Deux changements réglementaires importants ont été adoptés au cours de la décennie 2000 pour favoriser la création d'entreprises. En 2007, l'examen de viabilité du projet par les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) préalablement à l'obtention de l'Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) (encadré 1) a été supprimé [1]. En 2008, la création du régime de l'auto-entrepreneur a été décidée dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME), avec une application en 2009.

L'enquête Sine (encadré 2), menée auprès des créateurs d'entreprise, permet l'étude de trois cohortes de créateurs : celle de 2006, soit avant les modifications réglementaires susmentionnées, et celles de 2010 et de 2014. Cette étude porte sur l'évolution du nombre de créations d'entreprises aidées depuis une dizaine d'années, sur les caractéristiques des créateurs d'entreprise et l'accompagnement qu'ils ont reçu.

Des entreprises aux caractéristiques nouvelles depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur

L'entrée en vigueur du régime de l'auto-entrepreneur (maintenant micro-entrepreneur (1)) s'est accompagnée d'une hausse de 75 % des créations d'entreprises, passant de 330 000 en 2008 à 580 000 en 2009 (graphique 1). Cette augmentation masque des évolutions contrastées. Le nombre de sociétés créées est resté relativement stable (150 000 en 2009 contre 160 000 en 2008). Dans le même temps, 320 000 auto-entrepreneurs ont créé une entreprise individuelle en 2009 tandis que le nombre d'entreprises individuelles créées (hors auto-entrepreneur) a diminué, passant de 170 000 en 2008 à 110 000 en 2009. Entre 2010 et 2014, le nombre de sociétés et d'entreprises individuelles « classiques » créées est resté relativement stable, respectivement autour de 160 000 et 100 000 créations annuelles. Puis, entre 2015 et 2017, les créations de sociétés ont augmenté de 19 % (200 000 entreprises en 2017) et celles d'entreprises individuelles « classiques » de 49 % (150 000 en 2017). 360 000 auto-entrepreneurs ont

(1) Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Cette étude portant sur des personnes qui ont créé leur entreprise avant cette date, nous conservons le terme d'auto-entrepreneur.

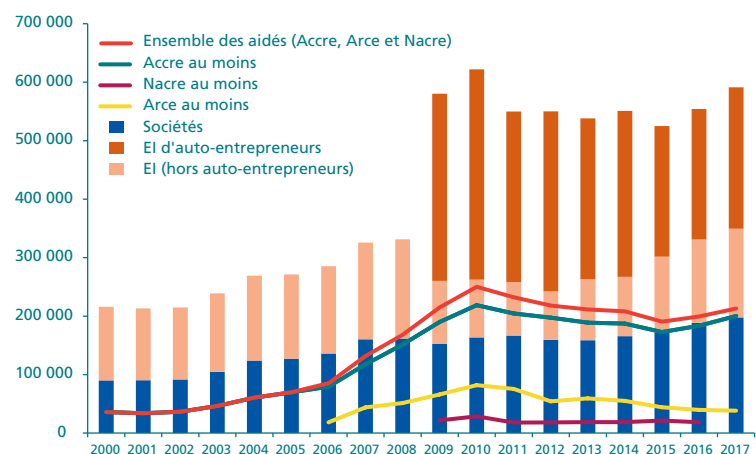
créé leur entreprise en 2010, puis ces créations ont fortement diminué pour atteindre 220 000 en 2016 et autour de 240 000 en 2017.

En 2015, les 3 800 000 entreprises du secteur marchand non agricole produisaient 1 100 milliards d'euros de valeur ajoutée [2]. Les microentreprises (2) « classiques » représentent 2 600 000 entreprises (68 % de l'ensemble des entreprises en France) et leur valeur ajoutée est de 214 milliards d'euros (20 % de la valeur ajoutée des entreprises du secteur marchand non agricole). Les microentreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur représentent 1 100 000 entreprises (29 % des entreprises) et leur valeur ajoutée est de 4 milliards d'euros (0,4 % de la valeur ajoutée). 37 % des auto-entrepreneurs ont une autre activité rémunérée en parallèle; ce n'est le cas que pour 21 % des créateurs classiques, selon l'enquête Sine.

Des aides publiques de plus en plus perçues par des personnes qui sont en emploi

En 2014, 41 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'au moins une aide publique pour réaliser leur projet de création d'entreprises (tableau 1). Les bénéficiaires perçoivent très majoritairement des aides des politiques du marché du travail (telles que définies par Eurostat (3) [3]) en faveur de personnes sans emploi qui souhaitent créer une entreprise (encadrés 1 et 2) : l'Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), l'Arce (aide à la reprise ou la création d'entreprises) et le dispositif Nacre (nouvel accompagnement à la reprise ou création d'entreprises). Le champ de

Graphique 1
Créations d'entreprises et entrants dans l'Accre, l'Arce et Nacre



Note : Les créateurs d'entreprise peuvent bénéficier simultanément des 3 aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail (l'Accre, l'Arce et Nacre, voir encadré 1). Pour éviter les doubles comptes (ne pas compter deux fois un créateur qui percevrait par exemple à la fois l'Accre et Nacre) et ne pas surestimer le nombre de créateurs aidés (ensemble des aidés) nous l'avons estimé à partir de l'enquête Sine, qui permet de calculer la part des créateurs qui bénéficient uniquement de l'Arce (i. e. qu'ils n'ont ni l'Accre ni Nacre) et ceux qui bénéficient uniquement de Nacre (i. e. qu'ils n'ont ni l'Accre ni l'Arce). L'ensemble des aidés est égal à la somme des bénéficiaires de l'Accre, des bénéficiaires de l'Arce uniquement et des bénéficiaires de Nacre uniquement.

El : entreprises individuelles

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee Sirene (données sur les créations d'entreprises) ; Acoos (données sur les entrants dans l'Accre) ; ASP (données sur les entrants dans Nacre) ; Unédic (données sur les entrants dans l'Arce).

cette étude est circonscrit aux aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail et n'intègre pas les autres aides (encadré 1 et tableau 1).

Certains créateurs aidés perçoivent simultanément plusieurs aides publiques : en 2014, c'est le cas de 24 % de l'ensemble des créateurs d'entreprise aidés; de 30 % des créateurs classiques aidés; de 16 % des auto-entrepreneurs aidés (tableau 2).

Tableau 1
Part des créateurs d'entreprise qui ont perçu au moins une aide publique à la création d'entreprise

	2006	2010	2014
Ensemble des aides publiques existantes	44	38	41
Aides diverses	9	3	2
Aides des politiques du marché du travail (Accre, Arce et Nacre)	35	35	39
Dont part perçue par des personnes sans emploi et aidées	83	71	58
part perçue par des personnes en emploi et aidées	17	29	42
part perçue par des créateurs classiques	100	47	59
part perçue par des auto-entrepreneurs	-	53	41

Note : la part de créateurs d'entreprise ayant perçu au moins une des aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail en 2006 et en 2010 n'est pas parfaitement comparable à celle de 2014 dans la mesure où l'Arce n'était pas recensée (même si elle existait) dans les enquêtes Sine de 2010 et 2006.

Lecture : en 2014, 39 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié de l'Accre, de l'Arce ou du dispositif Nacre. 44 % d'entre eux étaient en emploi (ou étudiant ou retraité) et 56 % sans emploi (i. e. au chômage ou sans activité professionnelle), « juste avant » la création.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; Enquête Sine 2006.

Tableau 2
Part de créateurs aidés qui perçoivent simultanément plusieurs aides publiques

Variable	Modalité	2006		2010		2014		
		Ensemble	Ensemble	CL	AE	Ensemble	CL	AE
Cumul d'aides à la création d'entreprises...	...quelles qu'elles soient	29	21	34	9	24	30	16
	...des politiques du marché du travail* ...	7	9	15	3	18	20	14

* Les chiffres de cumul d'aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail ne sont pas parfaitement comparables d'une cohorte à l'autre dans la mesure où l'Arce n'était pas recensée (même si elle existait) dans les enquêtes Sine de 2010 et 2006.

CL : créateurs classiques ; AE : auto-entrepreneurs.

Lecture : 30 % des créateurs classiques aidés de 2014 ont perçu simultanément plusieurs aides à la création d'entreprise.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; enquête Sine 2006.

(2) Dans sa publication annuelle *Les entreprises en France* [2], l'Insee distingue 4 types d'entreprises: les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire, les petites et moyennes entreprises (PME) et les microentreprises. Cette catégorie regroupe une population hétérogène d'entreprises de moins de 10 personnes, dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan est inférieur à 2 millions d'euros (auto-entrepreneurs, microentreprises au sens fiscal, artisans, sociétés civiles immobilières etc.).

(3) Eurostat précise que « les interventions des politiques du marché du travail (PMT) se distinguent des autres interventions plus générales de la politique de l'emploi dans la mesure où elles agissent de façon sélective en favorisant des groupes particuliers sur le marché du travail. Trois groupes cibles principaux sont reconnus: les chômeurs, les personnes qui travaillent mais qui risquent de perdre leur emploi et les personnes inactives » [3].

Sur le champ des aides des politiques du marché du travail, ces pourcentages sont naturellement plus faibles : 18 % pour l'ensemble, 20 % pour les créateurs classiques aidés et 14 % pour les auto-entrepreneurs aidés. Le nombre de créateurs d'entreprise ayant perçu l'une des trois aides des politiques du marché du travail est passé de 85 000 personnes en 2006 à 130 000 personnes en 2007, année de la suppression de la sélection des candidats à l'Accre (4). Après un pic de 250 000 créateurs aidés en 2010, leur nombre a reculé jusqu'en 2014 et s'est fixé depuis autour de 210 000 personnes en 2017 (5) (graphique 1). En 2014, 39 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié de l'Accre, de l'Arce ou de Nacre, contre 35 % en 2010 et 2006 (tableau 1). Malgré la hausse du nombre de créateurs aidés, cette part est relativement stable en raison de la hausse en parallèle du nombre total de créations d'entreprises.

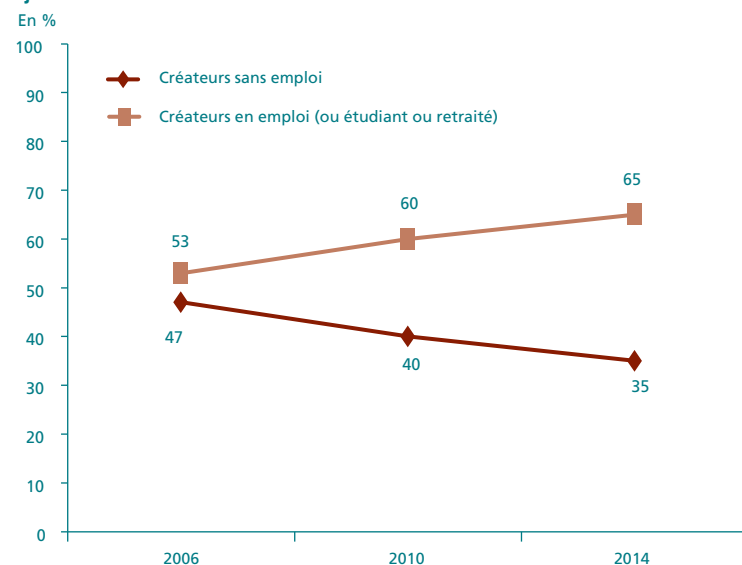
Les bénéficiaires d'aides à la création d'entreprises en emploi avant de créer leur entreprise représentaient 17 % des créateurs aidés en 2006, et 42 % en 2014 (tableau 1). Cette hausse résulte de l'augmentation, parmi l'ensemble des créateurs d'entreprise, de la part des créateurs en emploi « juste avant » de créer (de 53 % à 65 % entre 2006 et 2014) (graphique 2) et d'un accès aux aides qui leur est de plus en plus favorable (graphique 3). Le taux d'accès (6) à ces aides pour les créateurs en emploi est, en effet, passé de 11 % en 2006 à 26 % en 2014, tandis qu'il restait stable (autour de 60 %) pour les créateurs sans emploi.

Le profil-type du créateur d'entreprise est assez proche de celui du créateur aidé sans emploi

En 2014, les créateurs d'entreprise sont majoritairement des hommes (67 %), des personnes âgées de 25 à 49 ans (71 %) et des primo-créateurs (72 %). Ils n'ont pas fait d'études supérieures (55 %), ne perçoivent pas de prestations sociales juste avant la création de leur entreprise (62 %) et n'ont pas d'autre activité rémunérée en plus de l'entreprise qu'ils dirigent (72 %). Le profil-type du créateur d'entreprise est assez proche de celui du créateur sans emploi qui bénéficie d'aides des politiques du marché du travail. Ce profil a peu évolué depuis 2006.

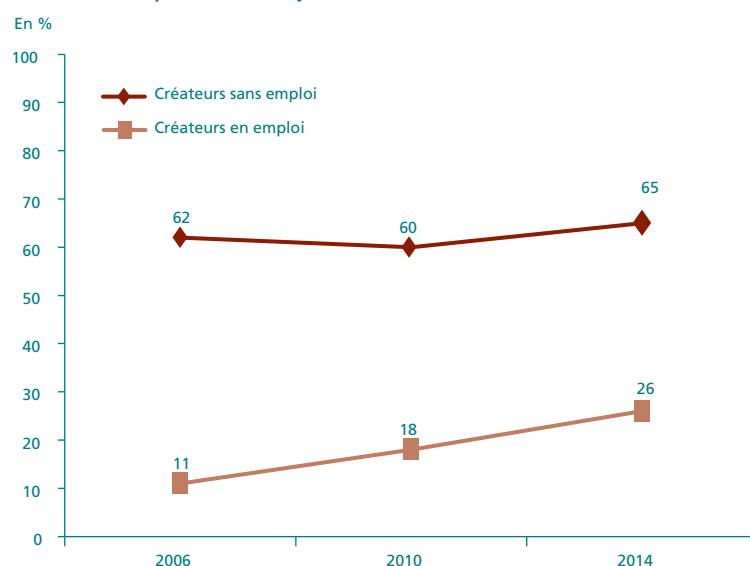
Les créateurs aidés sans emploi se distinguent essentiellement des autres créateurs d'entreprise par le fait qu'ils perçoivent plus souvent des prestations sociales (7) : 85 % d'entre eux percevaient des prestations sociales juste avant la création, contre 55 % des créateurs sans emploi non aidés et 19 % des créateurs préalablement en emploi (graphique 4, gauche). La part de créateurs d'entreprise qui perçoivent des prestations sociales diminue de 17 points entre le moment de la création

Graphique 2
Part des créateurs d'entreprise selon la situation professionnelle (sans emploi ou non) « juste avant » la création



Lecture : en 2014, « juste avant » de créer leur entreprise, 35 % des créateurs d'entreprise sont sans emploi (i. e. au chômage ou sans activité professionnelle) et 65 % sont en emploi (ou étudiant ou retraité). Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles. Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; Enquête Sine 2006.

Graphique 3
Taux d'accès aux aides à la création d'entreprises de la politique de l'emploi selon la situation professionnelle « juste avant » la création



Lecture : en 2014, 65 % des créateurs d'entreprise sans emploi ont reçu (au moins) une des aides à la création d'entreprise des politiques du marché du travail (Accre, Arce ou Nacre) ; c'est le cas de 26 % des créateurs d'entreprise en emploi (ou étudiant ou retraité) avant de créer. Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles. Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; Enquête Sine 2006.

(4) Jusqu'en 2007, remplir le dossier de demande de l'Accre était une procédure exigeante. Les créateurs postulant à l'obtention de l'aide devaient envoyer un dossier économique à la DDTEFP pour un examen préalable visant à évaluer la « réalité », la « consistance » et la « viabilité » du projet. Le dossier de demande comprenait également un ensemble de documents, tels que des attestations de prêt ou de crédit, un descriptif de la formation initiale et continue ainsi que de l'expérience professionnelle [1].

(5) En 2016, 590 millions d'euros ont été consacrés à l'aide à la création d'entreprises à destination des demandeurs d'emploi (Accre, Arce et Nacre), soit 0,4 % des dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail [4].

(6) Le taux d'accès aux aides (Accre, Arce ou Nacre) pour les créateurs en emploi est le ratio entre les créateurs d'entreprise en emploi qui bénéficient de ces aides et l'ensemble des créateurs d'entreprise en emploi.

(7) Les prestations sociales recouvrent ici à la fois les minima sociaux (RSA, ASS...) et l'indemnisation du chômage (ARE).

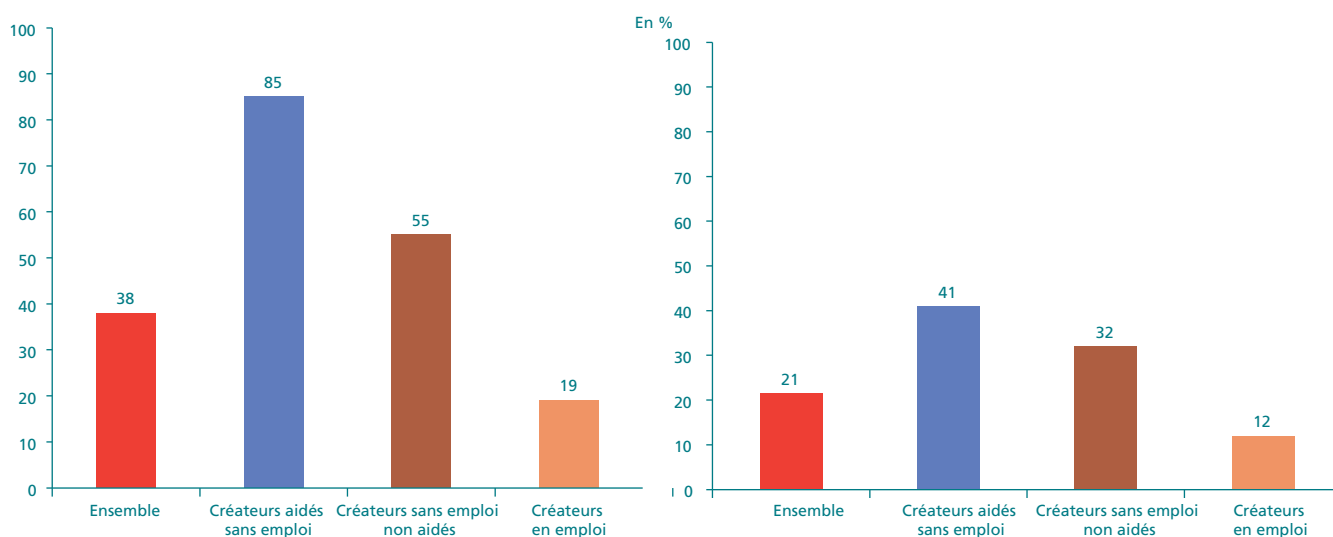
de l'entreprise et le moment de l'enquête (3 à 9 mois après l'immatriculation de l'entreprise), passant de 38 % à 21 % (graphique 4, droite). Cette baisse résulte principalement du fait que, dans l'intervalle, une part importante des créateurs sans emploi perd le bénéfice de ses prestations sociales. Seuls 41 % des créateurs aidés sans emploi perçoivent des prestations 3 à 9 mois après la création de leur entreprise contre 85 % « juste avant la création ». Les créateurs d'entreprise préalablement en emploi restent, eux, très majoritairement sans prestations sociales (12 % en bénéficient 3 à 9 mois après le projet de création contre 19 % « juste avant »).

Une mobilisation de capital plus élevée pour les créateurs d'entreprise sans emploi bénéficiant d'une aide

Environ 50 % des créations d'entreprises en France se font dans trois secteurs d'activité: la construction, le commerce et les sciences et techniques (graphique 5). La proportion d'entreprises créées dans chacun de ces trois secteurs n'est toutefois pas la même entre les créateurs aidés sans emploi, les créateurs sans emploi non aidés et les créateurs d'entreprise préalablement en emploi. Ces derniers créent également plus souvent que les créa-

Graphique 4

Évolution de la part de créateurs d'entreprise qui perçoivent des prestations sociales, « juste avant » la création (gauche) et dans les 3 à 9 mois qui suivent la création (droite)



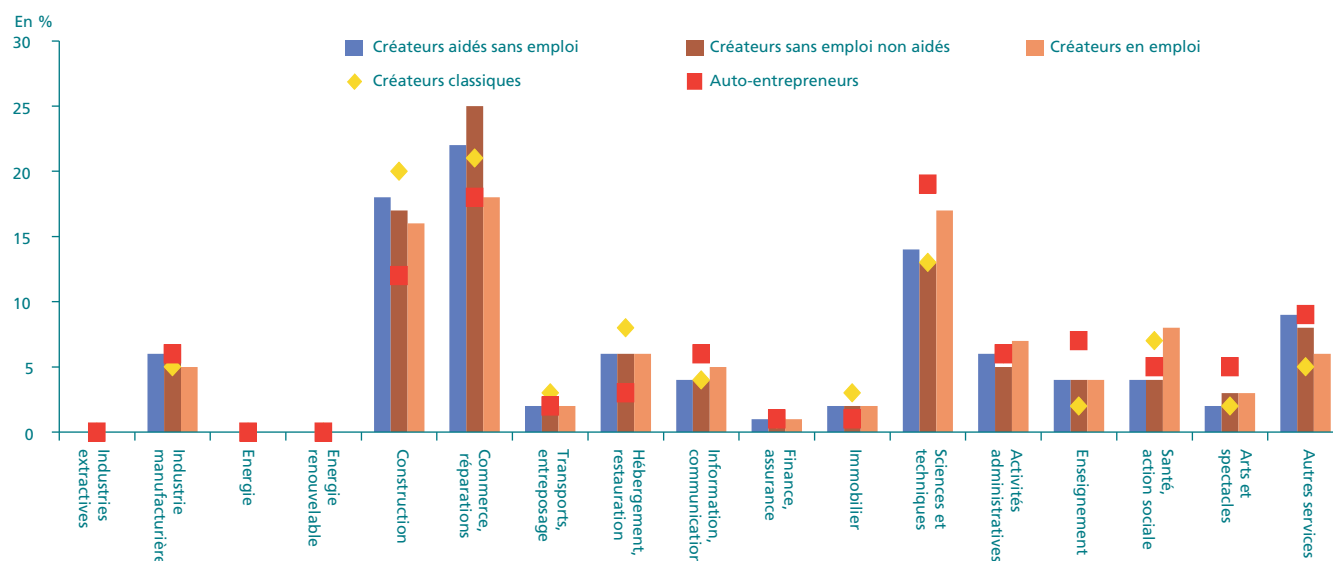
Lecture : en 2014, 38 % des créateurs d'entreprise perçoivent des prestations sociales (indemnisation chômage ou minima sociaux) « juste avant » la création ; 21 % en perçoivent toujours au jour de l'enquête, soit 3 à 9 mois après la création (encadré 2).

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2014.

Graphique 5

Sorties pour reprise d'emploi par domaine professionnel* de l'emploi retrouvé en 2015



Lecture : en 2014, 21 % des créateurs d'entreprise classique ont choisi de s'implanter dans le secteur du commerce, réparation ; c'est le cas de 18 % des auto-entrepreneurs.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2014.

teurs sans emploi (aidés ou non) des entreprises dans le secteur de la santé et de l'action sociale, et moins souvent dans le secteur des autres services.

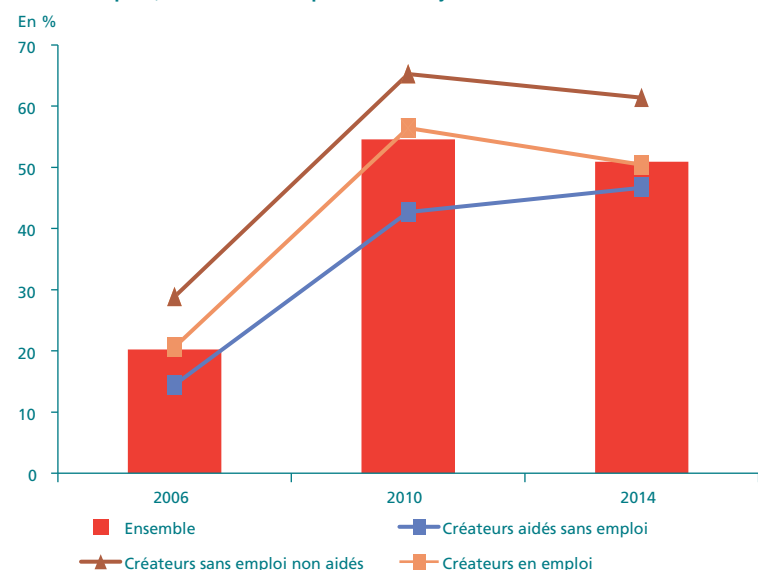
Entre 2006 et 2014, indépendamment de leur situation professionnelle juste avant la création, la part de petits porteurs de projets a plus que doublé : 20 % des créateurs d'entreprise mobilisaient moins de 2000 euros pour démarrer en 2006, 55 % en 2010 et 51 % en 2014 (graphique 6 et focus). Cette évolution s'explique pour l'essentiel par le poids des auto-entrepreneurs dans les projets de création d'entreprises. En 2014, 29 % des créateurs d'entreprise classiques ont mobilisé un capital de moins de 2000 euros pour démarrer, contre 79 % chez les auto-entrepreneurs (8) (graphiques 7).

Dans une étude récente [5], l'Insee fait apparaître que la pérennité des entreprises tend à s'accroître avec les moyens financiers engagés au démarrage. Lorsqu'ils perçoivent une aide à la création d'entreprises, le capital (9) des créateurs d'entreprise sans emploi est plus élevé. En 2014, 47 % d'entre eux mobilisent moins de 2000 euros au moment de la création d'une entreprise, contre 61 % pour les créateurs sans emploi qui n'en ont pas perçu (10) (graphique 7). L'effet positif de l'aide sur le capital au démarrage se vérifie aussi bien pour les créateurs classiques ou auto-entrepreneurs : 29 % des créateurs classiques sans emploi et aidés mobilisent moins de 2000 euros à la création, contre 38 % des créateurs classiques sans emploi et non aidés ; 68 % des auto-entrepreneurs sans emploi et aidés mobilisent moins de 2000 euros à la création, contre 83 % des auto-entrepreneurs sans emploi et non aidés.

En 2006, 12 % des créateurs d'entreprise ont 1 ou 2 clients au maximum. Cette part atteint 25 % en 2010 puis 21 % en 2014 (graphique 8). Les créateurs d'entreprise préalablement sans emploi non aidés ont plus souvent 1 ou 2 clients que les créateurs aidés sans emploi, ou que les autres créateurs d'entreprise. Toutefois, les écarts les plus importants s'observent entre créateurs classiques et auto-entrepreneurs. En 2010, 13 % des créateurs

Graphique 6

Part des créateurs d'entreprise qui ont mobilisé moins de 2 000 euros au démarrage de leur entreprise, selon la situation professionnelle juste avant la création



Lecture : en 2014, 51 % des créateurs d'entreprise ont mobilisé un capital de moins de 2 000 euros pour démarrer.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; Enquête Sine 2006.

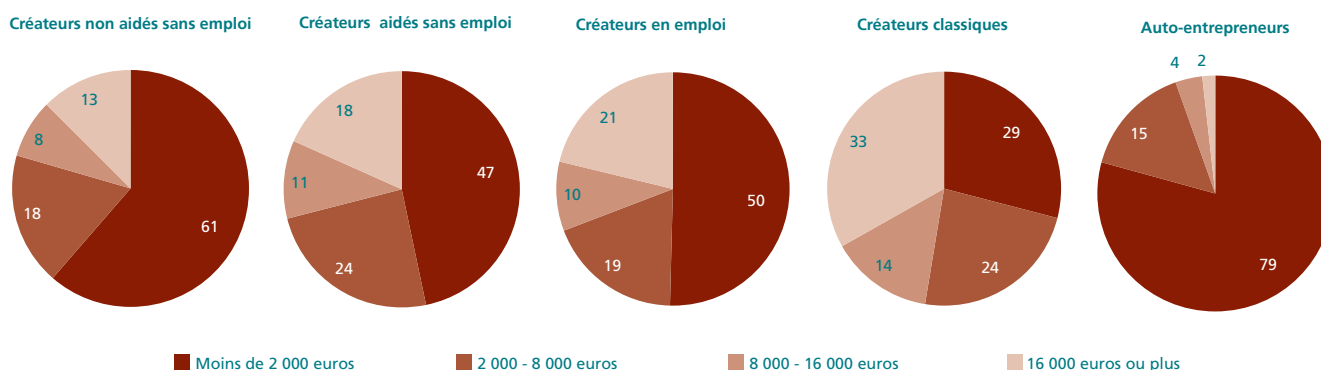
classiques ont 1 ou 2 clients, contre 36 % des auto-entrepreneurs. En 2014, les écarts entre créateurs classiques et auto-entrepreneurs sont du même ordre de grandeur, la part d'auto-entrepreneurs ayant 1 seul client ou 2 au maximum diminuant légèrement, à 33 %.

Forte baisse de la part de créateurs d'entreprise accompagnés ou formés

Les créateurs d'entreprise peuvent être accompagnés par une structure spécialisée dans l'aide à la création d'entreprises (Adie, France Active...), par un « expert » dans un domaine spécifique (juriste, expert-comptable...) ou encore suivre une formation pour la réalisation de leur projet.

Graphique 7

Montant mobilisé par les créateurs d'entreprise pour démarrer



Lecture : en 2014, 33 % des créateurs classiques ont mobilisé un capital de 16 000 euros ou plus pour démarrer ; c'est le cas de 2 % des auto-entrepreneurs.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2014.

(8) En 2010, 19 % des créateurs d'entreprise ont mobilisé un capital de moins de 2000 euros pour démarrer, contre 77 % chez les auto-entrepreneurs.

(9) L'enquête Sine ne donne pas d'information sur l'origine de ce capital, qui peut selon les cas intégrer ou non l'aide publique.

(10) Ce résultat ne tient pas à des besoins sectoriels qui seraient différents comme l'illustre, par exemple, la comparaison des capitaux mobilisés dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'enseignement : 17 % des créateurs aidés sans emploi mobilisent moins de 2000 euros pour démarrer dans l'hébergement-restauration, contre 31 % des créateurs sans emploi non aidés. Dans l'enseignement, 75 % des projets sont démarrés avec moins de 2000 euros : 64 % des créateurs aidés sans emploi mobilisent moins de 2000 euros, contre 79 % des créateurs sans emploi non aidés.

Capital au démarrage et accompagnement des créateurs d'entreprise aidés pour chacune des aides disponibles (Accre, Arce ou Nacre)

L'Accre est la principale aide publique à la disposition des créateurs d'entreprise, auto-entrepreneurs ou non : en 2014, 36 % d'entre eux en bénéficient, contre 4 % pour Nacre et 8 % pour l'Arce (tableau A). Parmi les créateurs d'entreprise qui ont sollicité et obtenu une des aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail, les créateurs préalablement sans emploi sont proportionnellement plus nombreux que les créateurs en emploi juste avant la création, à l'exception de l'Arce. Ce constat se vérifie également pour les cohortes de créateurs d'entreprise de 2006 et 2010.

46 % des créateurs d'entreprise qui ont bénéficié de l'Accre en 2014 ont mobilisé un capital de moins de 2 000 euros pour démarrer, contre 12 % pour les bénéficiaires de Nacre et 31 % pour les bénéficiaires de l'Arce (graphique A, gauche). En outre, 54 % des bénéficiaires de l'Accre ont été accompagnés, contre 83 % des bénéficiaires de Nacre et 63 % des bénéficiaires de l'Arce (graphique A, droite). Pour ces deux indicateurs, les différences entre créateurs d'entreprise aidés préalablement sans emploi et créateurs d'entreprise aidés préalablement en emploi sont faibles.

Tableau A
Part des créateurs d'entreprise aidés par l'Accre, l'Arce ou Nacre en 2014

	Accre	Nacre	Arce
Ensemble des créateurs d'entreprise	36	4	8
<i>Dont : part perçue par les créateurs sans emploi</i>	59	61	49
<i>part perçue par les créateurs en emploi</i>	41	39	51
Créateurs classiques	20	3	5
Auto-entrepreneurs	16	0	2

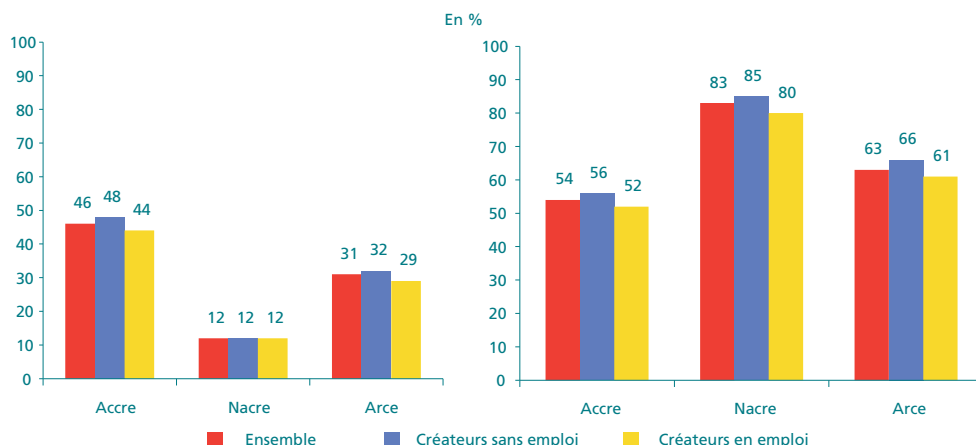
Lecture : en 2014, 36 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié de l'Accre ; chiffre qui se décompose en 20 % de créateurs classiques et 16 % d'auto-entrepreneurs. 59 % des créateurs classiques ayant perçu l'Accre étaient sans emploi « juste avant » de créer leur entreprise.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2014.

Graphique A

Part des créateurs d'entreprise aidés qui ont mobilisé un capital de moins de 2 000 euros (gauche) et part des créateurs d'entreprise aidés qui ont été accompagnés (droite)



Lecture : En 2014, 46 % des créateurs d'entreprise bénéficiaires de l'Accre ont mobilisé un capital de moins de 2 000 euros pour démarrer ; 54 % des créateurs d'entreprise bénéficiaires de l'Accre ont suivi une formation spécifique pour la réalisation de leur projet ou ont été accompagnés par une structure dédiée à la création d'entreprise ou un expert.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2014.

En 2014, les créateurs d'entreprise classique bénéficiaires du dispositif Nacre sont 8 % à avoir mobilisé moins de 2 000 euros pour le démarrage de leur entreprise, contre 19 % pour les bénéficiaires de l'Arce et 28 % pour ceux de l'Accre (tableau B). Cette même année, 86 % des bénéficiaires du dispositif Nacre ont été accompagnés, contre 70 % des bénéficiaires de l'Arce et 65 % des bénéficiaires de l'Accre. Les constats sur le capital au démarrage et l'accompagnement sont de même nature pour les auto-entrepreneurs aidés, quoique dans des proportions différentes. Les bénéficiaires de Nacre sont plus souvent accompagnés que les autres créateurs d'entreprise aidés parce que c'est le seul dispositif qui prévoit un accompagnement du créateur d'entreprise durant toutes les étapes de la création. Cet accompagnement vise à lui prodiguer des conseils (avant et après l'immatriculation de l'entreprise) et à l'aider à obtenir des financements complémentaires auprès d'autres financeurs, bancaires ou solidaires (encadré 1) [6].

Tableau B
Part des créateurs d'entreprise aidés par l'Accre, l'Arce ou Nacre en 2014

		Accre	Nacre
Capital de moins de 2 000 euros	Créateurs classiques	28	8
	Auto-entrepreneurs	70	41
Accompagnement ou formation	Créateurs classiques	65	86
	Auto-entrepreneurs	40	62

Lecture : en 2014, 36 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié de l'Accre ; chiffre qui se décompose en 20 % de créateurs classiques et 16 % d'auto-entrepreneurs. 59 % des créateurs classiques ayant perçu l'Accre étaient sans emploi « juste avant » de créer leur entreprise.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2014.

En 2006, 60 % des créateurs d'entreprise ont été accompagnés (11), 37 % en 2010 et 41 % en 2014 (tableau 3); soit une baisse de 19 points sur la période.

En 2006, 80 % des créateurs d'entreprise sans emploi juste avant la création, et qui ont bénéficié d'au moins une aide à la création d'entreprises des politiques du marché du travail, ont été accompagnés, contre 47 % pour les créateurs sans emploi non aidés et 54 % pour les créateurs d'entreprise préalablement en emploi (tableau 3). Entre 2006 et 2014, la part de personnes accompagnées baisse pour chacun de ces groupes: de 24 points pour les créateurs aidés sans emploi, de 14 points pour les créateurs sans emploi non aidés et de 16 points pour les personnes préalablement en emploi (ou étudiantes ou retraitées). Pour autant, en 2006 comme en 2014, les créateurs préalablement sans emploi qui ont bénéficié d'une aide

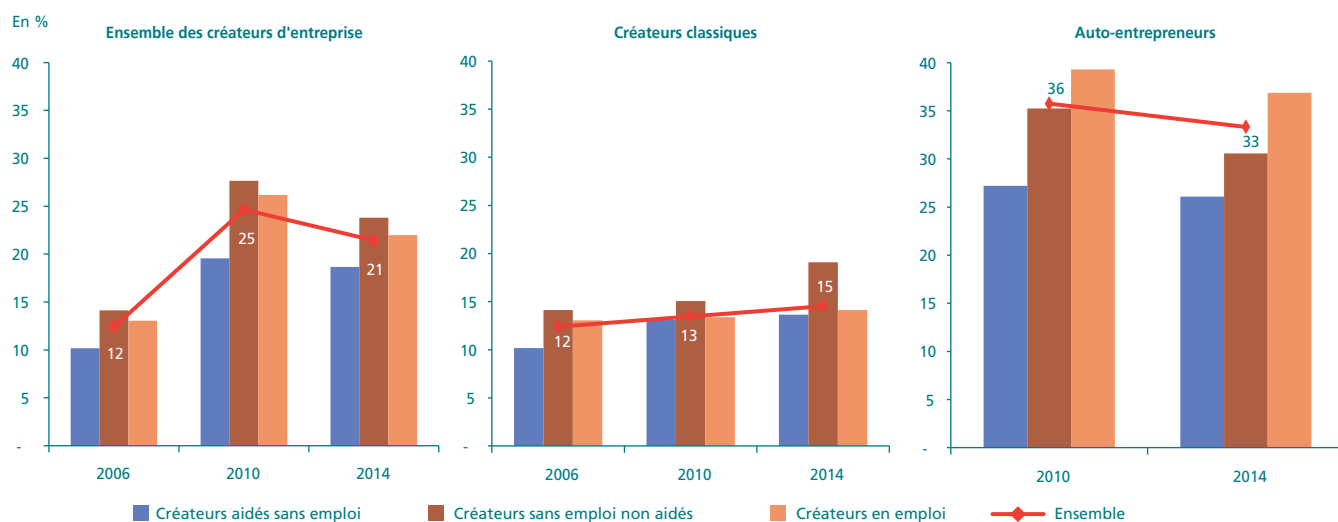
à la création d'entreprises des politiques du marché du travail restent ceux qui sont le plus souvent accompagnés.

La baisse marquée de l'accompagnement (au sens large) des créateurs d'entreprise est due à la conjonction de deux phénomènes: la forte baisse de l'accompagnement des créateurs aidés sans emploi et l'apparition des auto-entrepreneurs qui sont *de facto* moins accompagnés, alors qu'ils représentent environ la moitié des créateurs d'entreprise.

La baisse de l'accompagnement des créateurs aidés sans emploi qui sont créateurs classiques est marquée: entre 2006 et 2014, leur accompagnement baisse de 13 points, contre 5 points pour les créateurs sans emploi non aidés et 2 points pour les créateurs d'entreprise préalablement en emploi (tableau 3). Toutes les composantes de l'accom-

Graphique 8

Part de créateurs d'entreprise qui ont 1 ou 2 clients



Lecture : En 2014, 15 % des créateurs d'entreprise classique ont 1 ou 2 clients ; c'est le cas de 33 % des auto-entrepreneurs.
 Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; Enquête Sine 2006.

Tableau 3

Part des créateurs d'entreprise qui ont bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation

	En %		
	2006	2010	2014
Ensemble	60	37	41
Créateurs classiques	60	58	52
Auto-entrepreneurs	-	24	27
Créateurs aidés sans emploi (ensemble)	80	58	56
Dont : parmi les créateurs classiques.....	80	75	67
parmi les auto-entrepreneurs.....	-	44	44
Créateurs sans emploi non aidés (ensemble)	47	27	33
Dont : parmi les créateurs classiques.....	47	52	45
parmi les auto-entrepreneurs.....	-	18	22
En emploi (ensemble)	54	31	38
Dont : parmi les créateurs classiques.....	54	52	49
parmi les auto-entrepreneurs.....	-	18	22

Lecture: en 2014, 41 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation; c'est le cas de 52 % des créateurs classiques et de 27 % des auto-entrepreneurs. 56 % des créateurs (créateurs classiques ou auto-entrepreneurs), préalablement sans emploi et qui ont reçu une aide à la création d'entreprises des politiques du marché du travail, ont bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation. 67 % des créateurs d'entreprise classique (44 % des auto-entrepreneurs), préalablement sans emploi et qui ont reçu une aide à la création d'entreprises des politiques du marché du travail, ont bénéficié d'un accompagnement.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; enquête Sine 2006.

(11) On désigne ici par « accompagnement » le fait pour les bénéficiaires d'être accompagné par une structure dédiée ou un expert, ou de suivre une formation.

pagement des créateurs aidés sans emploi ont reflué avec une baisse de 8 points de l'accès à la formation, de 8 points également concernant le suivi par un expert et de 17 points de l'accompagnement par une structure dédiée (graphique 9). La hausse du nombre de créateurs aidés à partir de 2007, suite de la suppression de la sélection pour l'attribution de l'Accre, semble avoir rendu plus difficile l'accompagnement de tant de créateurs d'entreprise.

Par ailleurs, les auto-entrepreneurs, qui apparaissent en 2009 et représentent environ la moitié des créateurs d'entreprise, sont beaucoup moins souvent accompagnés que les créateurs classiques. En 2010, 58 % des créateurs classiques ont été accompagnés contre 24 % des auto-entrepreneurs (tableau 3). Entre 2010 et 2014, cet écart s'est légèrement réduit; la part des auto-entrepreneurs accompagnés augmentant de 3 points, alors que celle des créateurs classiques baissait encore de 6 points.

En 2014, 78 % des créateurs aidés sans emploi ont connu au moins une difficulté au moment de la création

En 2014, comme en 2006 et 2010, autour de 70 % des créateurs d'entreprise ont connu au moins une difficulté au moment de la création (tableau 4). Les créateurs d'entreprise sans emploi, qui sollicitent et obtiennent des aides, sont proportionnellement plus nombreux à avoir eu au moins une difficulté au moment de la création. En 2014, 78 % d'entre eux ont eu au moins une difficulté, contre 70 % des créateurs sans emploi non aidés et 67 % des créateurs d'entreprise préalablement en emploi.

Considérer isolément chacune des difficultés potentielles des créateurs d'entreprise permet d'appréhender la spécificité de chacune d'entre elles

Tableau 4
Part des créateurs d'entreprise qui ont connu au moins une difficulté au moment de la création

	2006	2010	2014
Ensemble	70	78	70
Créateurs classiques	70	78	72
Auto-entrepreneurs	-	79	68
Créateurs aidés sans emploi	78	85	78
Créateurs sans emploi non aidés.....	69	80	70
Créateurs en emploi (ou étudiant ou retraité)..	62	75	67

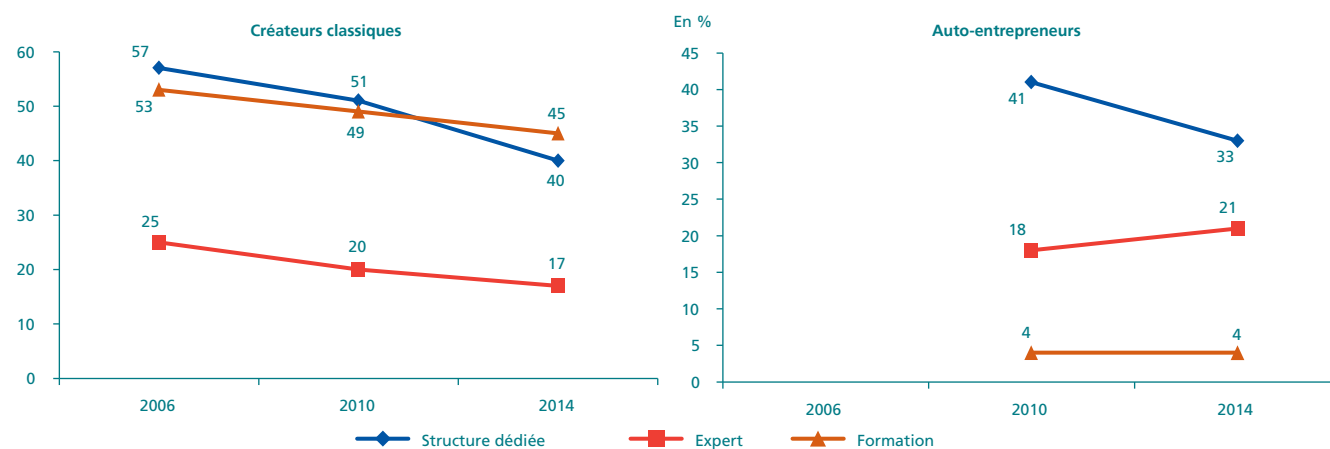
Lecture : en 2014, 70 % des créateurs d'entreprise ont connu au moins une difficulté au moment de la création ; c'est le cas de 72 % des créateurs classiques et de 68 % des auto-entrepreneurs.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; Enquête Sine 2006.

(graphique 10). Les créateurs aidés sans emploi connaissent plus de difficultés liées à une méconnaissance du monde de l'entreprise: la part de créateurs aidés sans emploi qui ont connu des difficultés à fixer leur prix de vente, à obtenir une clientèle ou encore à choisir une forme juridique (12) pour leur entreprise, est plus importante que chez les autres créateurs d'entreprise (13) (graphique 10). Les écarts les plus importants apparaissent moins selon la situation professionnelle juste avant la création (sans emploi ou non) que selon le régime de création d'entreprises choisi. Les deux principales difficultés des créateurs classiques sont des difficultés administratives et des difficultés de financement (graphique 10, gauche); les auto-entrepreneurs peinent surtout à effectuer seuls des démarches et connaissent des difficultés à obtenir des conseils et des renseignements pour mener à bien leur projet (graphique 10, droite). Cette hiérarchie des difficultés en fonction du régime de création se vérifie en particulier pour les créateurs aidés sans emploi: 39 % d'entre eux connaissent des difficultés administratives lorsqu'ils créent une entreprise classique, contre 24 % des auto-entrepreneurs (graphique 10). Inversement, 18 % des créateurs aidés sans emploi qui ont créé une entreprise classique ont été seuls pour effectuer les

Graphique 9

Part des créateurs sans emploi aidés qui ont bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation, selon la nature de celui-ci



Lecture : en 2006, 57 % des créateurs d'entreprise classique, préalablement sans emploi et qui ont reçu une aide à la création d'entreprises des politiques du marché du travail, ont reçu l'appui d'une structure dédiée ; 53 % ont reçu l'appui d'un « expert » ; 25 % ont suivi une formation spécifique pour la réalisation de leur projet.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2010 et 2014 ; Enquête Sine 2006.

(12) Cette difficulté ne concerne que les créateurs d'entreprise classique (graphique 15).

(13) Dans le graphique 10, ne sont affichées que les difficultés qui ont été cochées par au moins 10 % des enquêtés.

démarches nécessaires à la création, contre 28 % des auto-entrepreneurs. En dépit de ces spécificités, en moyenne, la part de créateurs classiques et d'auto-entrepreneurs qui ont eu au moins une difficulté (indépendamment de sa nature) lors de la création de leur entreprise est sensiblement la même (tableau 4).

Parmi les créateurs d'entreprise préalablement sans emploi, ceux qui sollicitent et obtiennent des aides sont ceux qui ont le plus souvent des difficultés liées à une méconnaissance du monde de l'entreprise

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » (14) permet de mieux comprendre les difficultés au moment de la création d'entreprises. Elle fait apparaître que la nature des difficultés le plus souvent rencontrées n'est pas la même en fonction des caractéristiques des créateurs d'entreprise. Parmi les créateurs d'entreprise sans emploi, ceux qui ont perçu une aide à la création d'entreprises des politiques du marché du travail ont « toutes choses égales par ailleurs » environ 10 % de chances en plus d'obtenir un financement ou environ 40 % de chances en plus d'ouvrir un compte en banque sans difficulté (tableau 5). Ils ont cependant une probabilité un peu plus élevée d'avoir eu des difficultés à prendre des décisions relatives à la vente

(fixation des prix et obtention d'une clientèle) ou à faire des démarches administratives.

Les créateurs aidés sans emploi sont plus sensibles aux difficultés liées à une méconnaissance du monde de l'entreprise (prise de décisions et formalités administratives). Cette perception de leurs difficultés liées à une méconnaissance de l'environnement de la création d'entreprises les conduit manifestement à solliciter une aide à la création d'entreprises (15). Dans la pratique en effet, l'obtention d'une aide financière à la création d'entreprises des politiques du marché du travail va souvent de pair avec un accompagnement du créateur ou la réalisation d'une formation, susceptible d'aider à faire face à ces difficultés spécifiques. Ces deux éléments expliquent pourquoi les créateurs aidés sans emploi ont un peu plus de risques (1,1 fois plus) d'avoir au moins une difficulté (quelle qu'elle soit) à la création que les créateurs sans emploi non aidés.

Toutes choses égales par ailleurs, les créateurs d'entreprise de 50 ans ou plus ont une plus faible probabilité que les créateurs d'entreprise plus jeunes d'avoir été confrontés à des difficultés au moment de la création, quelle que soit la nature de celles-ci (tableau 5). Leur expérience constitue vraisemblablement un atout pour la création d'entreprises.

Les créateurs d'entreprise étrangers (hors Union

Tableau 5
Probabilité pour un créateur d'entreprise d'être confronté à une difficulté...

		Quelle qu'elle soit		Prix		Clients		Financement		Compte		Administrative		Solitude	
		OR	Signif.	OR	Signif.	OR	Signif.	OR	Signif.	OR	Signif.	OR	Signif.	OR	Signif.
Groupe de créateurs d'entreprise	Créateurs aidés sans emploi.....	1,1	**	1,2	**	1,2	**	0,9	**	0,7	**	1,1	*	0,9	**
	Créateurs sans emploi non aidés.....	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	En emploi (ou étudiant ou retraité).....	0,9	**	1,0	ns	0,8	**	0,8	**	0,7	**	1,1	**	0,9	**
Sexe	Homme.....	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	Femme.....	1,1	**	1,4	**	1,2	**	0,9	**	1,0	ns	1,1	**	1,0	ns
Âge	Moins de 25 ans.....	1,1	**	1,1	**	1,2	**	1,1	**	0,8	*	1,2	**	1,4	**
	25 – 49 ans.....	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	50 ans ou plus.....	0,6	**	0,6	**	0,8	**	0,7	**	0,8	**	0,7	**	0,7	**
Prestation sociale	Aucune prestation.....	0,7	**	0,7	**	0,7	**	0,8	**	1,0	ns	0,9	**	0,8	**
	Indemnisation chômage.....	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	Minima sociaux.....	1,1	ns	1,0	ns	1,1	**	1,7	**	1,5	**	1,0	ns	1,1	**
A déjà créé une entreprise	Oui.....	0,7	**	0,7	**	0,8	**	1,2	**	1,1	*	0,8	**	0,7	**
	Non.....	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Nationalité	Française.....	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	Etrangère (UE).....	1,0	ns	0,8	**	1,0	ns	0,9	ns	1,6	**	1,1	*	1,1	ns
	Etrangère (hors UE).....	1,3	**	0,9	*	1,3	**	1,5	**	2,1	**	0,8	**	1,3	**
Auto-entrepreneur	Oui.....	1,1	**	1,5	**	1,3	**	0,8	**	0,5	**	0,6	**	2,2	**
	Non.....	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.

** Significativité au seuil de 1 %, * significativité au seuil de 5 % ; ns : non significatif au seuil de 5 %.

Note 1 : les chiffres affichés sont les rapports des cotes obtenus à partir des régressions logistiques.

Note 2 : Outre les variables reportées dans ce tableau, les autres variables explicatives utilisées dans cette modélisation sont : le niveau de diplôme, le secteur d'activité de l'entreprise, le capital au démarrage, 2 autres indicatrices permettant de distinguer : ceux qui ont une activité rémunérée en parallèle des autres ; ceux qui créent dans un domaine en lien avec leur métier principal des autres. Les résultats exhaustifs (et notamment les rapports de chance associés à chacune de ces variables) sont disponibles en ligne sur le site internet de la Dares. Les modèles logit font apparaître une relation positive, toutes choses égales par ailleurs, entre les difficultés administratives et le capital au démarrage de l'entreprise, qui peut être considéré comme un indicateur de l'envergure du projet. Ce résultat est assez intuitif dans la mesure où, plus le créateur mobilise de fonds, plus son projet est ambitieux ; il est donc davantage susceptible d'avoir besoin d'un local commercial important ou de financements complémentaires pour le montage de son projet. De ce fait, le créateur est tenu de faire davantage de démarches, administratives notamment, et donc de rencontrer des difficultés dans les relations avec ses différents interlocuteurs.

Lecture : « Toutes choses égales par ailleurs », les créateurs d'entreprise aidés « sans emploi » ont 1,2 fois plus de chances de connaître des difficultés au moment de la création pour fixer leurs prix de vente, que les créateurs d'entreprise sans emploi non aidés. « Toutes choses égales par ailleurs », les créateurs d'entreprise qui sont auto-entrepreneurs ont 0,6 fois moins de risques d'avoir des difficultés administratives. Dit autrement, ils ont 1,7 fois plus de chances (1/0,6) de ne pas avoir de difficultés administratives.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

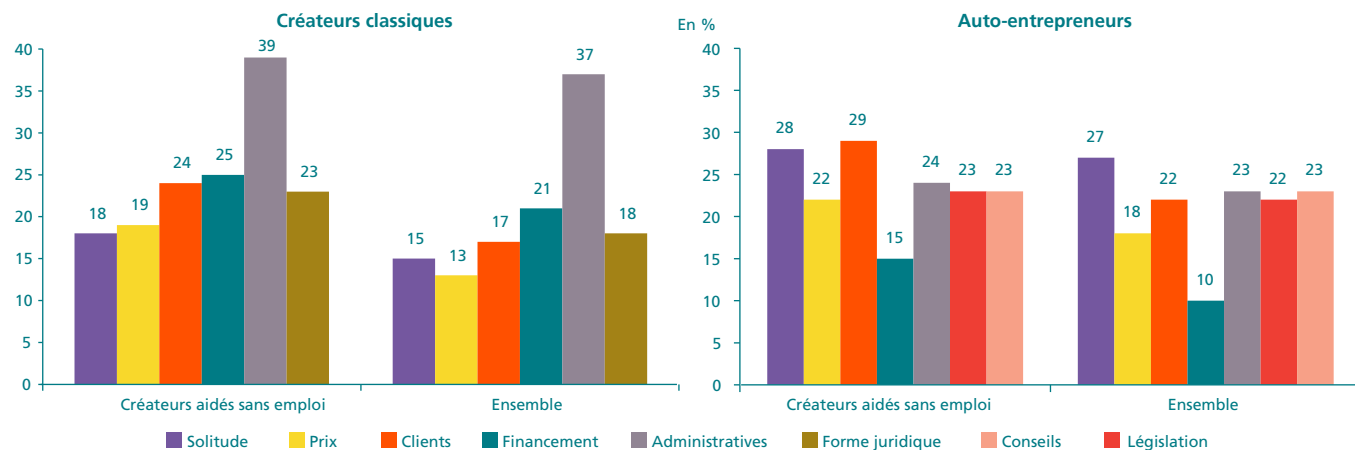
Source : Enquêtes Sine « classiques » et auto-entrepreneurs 2014.

(14) Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » des difficultés déclarées au moment de la création a été effectuée, afin de tenir compte des différences entre les trois groupes de créateurs d'entreprise distingués (caractéristiques sociodémographiques ; secteur d'activité de l'entreprise, etc.). Formellement, des modèles de régression logistiques (logit) ont été estimés pour pouvoir calculer : d'une part, la probabilité qu'un créateur d'entreprise rencontre au moins une difficulté au moment de la création, quelle qu'elle soit ; d'autre part, la probabilité qu'un créateur d'entreprise rencontre chacune des difficultés recensées dans l'enquête Sine prise isolément (financement, découvert, fixation de prix de vente...).

(15) Dans l'enquête Sine, les créateurs d'entreprise sont interrogés dans les 9 mois qui suivent l'immatriculation de leur entreprise sur leurs difficultés « au moment de la création », c'est-à-dire potentiellement en amont de l'aide reçue.

Graphique 10

Difficultés le plus souvent rencontrées par les créateurs d'entreprise en 2014



Lecture : en 2014, pour 27 % des auto-entrepreneurs, effectuer seul leurs démarches a été une difficulté au moment de la création.

Note : Les enquêtes doivent cocher, dans une liste de difficultés, celles auxquelles ils ont été confrontés au moment de la création de leur entreprise (ils peuvent cocher toutes les difficultés). La liste de difficultés n'est strictement pas identique : huit difficultés sont communes aux créateurs classiques et aux auto-entrepreneurs, mais les créateurs classiques sont interrogés sur deux difficultés spécifiques (choix d'une forme juridique, embauche de personnel qualifié) et les auto-entrepreneurs sur trois difficultés spécifiques (connaître la législation en vigueur, obtenir des conseils ou renseignements, trouver une assurance).

Dans ces graphiques ne sont affichées que les difficultés qui ont été cochées par au moins 10 % des enquêtés.

Champ : France entière. Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Enquêtes Sine « classiques » et « auto-entrepreneurs » 2014.

Européenne) ou encore les bénéficiaires de minima sociaux ont plus souvent été confrontés à des difficultés qui font intervenir financeurs ou établissements de crédit (financement, découvert et ouverture d'un compte bancaire). Les bénéficiaires de minima sociaux ont ainsi environ 70 % de risque en plus d'avoir des difficultés de financement que ceux qui ne perçoivent aucune prestation; les étrangers hors UE ont environ 50 % de risques d'avoir des difficultés de financement que les Français (tableau 5). S'agissant des autres difficultés à la création, la probabilité qu'elles concernent davantage les bénéficiaires de minima sociaux ou les étrangers hors UE n'est pas systématiquement plus élevée que pour les autres créateurs d'entreprise. Pour certaines difficultés, les étrangers hors UE sont même souvent moins concernés que les autres créateurs d'entreprise. À titre d'exemple, ils ont une probabilité plus faible que les Français d'avoir des difficultés à fixer leurs prix de vente ou des difficultés administratives. Le fait que les bénéficiaires de minima sociaux et les étrangers hors UE soient plus souvent confrontés à des difficultés dans leurs relations avec les financeurs pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers leur attribuent un risque plus élevé, en anticipant par exemple de plus grandes difficultés à recouvrer les fonds en cas d'échec du projet, ou qu'ils soient l'objet de discrimination.

L'un des objectifs poursuivis par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur était de faciliter les démarches administratives des créateurs d'entreprise. Cet objectif semble atteint: les auto-entrepreneurs ont 70 % de chances en plus que les créateurs d'entreprise classique de ne pas avoir de difficultés administratives (tableau 5). En revanche, toutes choses égales par ailleurs, les auto-entrepreneurs déclarent plus souvent d'autres difficultés (graphique 10), si bien que la probabilité d'avoir au moins une difficulté au moment de la création de son entreprise est quasiment identique quel que soit le régime dans lequel l'entreprise est créée.

Les résultats qui précèdent, extraits d'estimations faites en considérant l'ensemble des créateurs d'entreprise, sont globalement identiques lorsqu'on considère isolément les créateurs d'entreprise préalablement sans emploi qui ont perçu des aides.

Oriol Boum Galiana (DARES).

Pour en savoir plus

- [1] Cabannes P.-Y. et Fougère D. (2013), *Une évaluation de l'effet de l'ACCRE sur la durée de vie des entreprises*, mimeo, CREST, Paris
- [2] Insee (2017), *Les entreprises en France*.
- [3] Eurostat (2013), *Les statistiques du marché du travail. Méthodologie*.
- [4] Montel O. et Vanderstocken A. (2017), « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2016 », *Dares Résultats* n° 7.
- [5] Dorolle A. (2019), « Entreprises créés en 2014 : trois sur quatre sont encore actifs trois ans après leur création », *Insee Premières* n° 1751.
- [6] Boum Galiana O. (2015), « Le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises », *Dares Analyses* n° 52.
- [7] Ould Younès S. (2010), « Les aides aux créations ou reprises d'entreprise en 2007 et 2008 », *Dares Analyses* n° 38.

Encadré 1 - Les aides publiques à la création d'entreprises des politiques du marché du travail

Tous les créateurs d'entreprise peuvent percevoir des aides. Le champ de cette étude est circonscrit aux aides nationales à destination des publics cibles des politiques du marché du travail (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, résidents des quartiers prioritaires...), que sont l'Accre, l'Arce et Nacre (tableau A) (1).

Tableau A
Principales caractéristiques de ces 3 dispositifs nationaux d'aide à la création d'entreprises

	Accre	Arce	Nacre
Date d'entrée en vigueur	1977	2006	2009
Nature de l'aide	Exonérations de cotisations sociales ** d'une durée de 1 an, sur la partie des revenus ou rémunérations du bénéficiaire inférieur à 1,2 SMIC.	Mise à disposition d'un capital (45 % du reliquat des droits à l'ARE au moment de la création) en 2 versements	- Accompagnement du créateur d'entreprise en 3 phases : une phase d'élaboration du projet (6 mois au maximum) ; une phase d'accompagnement au financement du projet (6 mois au maximum) ; une phase d'accompagnement au développement de l'entreprise après son immatriculation (jusqu'à 3 ans). - Prêt à taux de zéro de 8 000 euros au maximum
Public éligible	-Demandeurs d'emploi (sans condition d'indemnisation) -Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS....) -Créateurs d'entreprise dans les quartiers politiques de la ville (QPV) -Jeunes de 18 à 26 ans -Salariés licenciés dans le cadre d'une procédure collective	-Demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'allocation d'aide à la reprise d'emploi (ARE) -Salariés licenciés (dès le début de la période de préavis)	Public identique à celui de l'Accre
Dépenses allouées au dispositif en 2016 (en millions d'euros)	47	510	29
Nombre de bénéficiaires en 2016	184 000	40 000	18 000

* Avant 2009, le dispositif Eden et les chèques-conseil étaient toujours en vigueur [7] ; ils ont été remplacés et fusionnés en 2009 lors de la création du dispositif Nacre.

** Sont exonérées, les cotisations (patronales, et salariales pour les assimilés salariés) correspondant : à l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès ; aux prestations familiales ; à l'assurance vieillesse de base

Au niveau national, les autres aides publiques octroyées (à tous les types de créateurs) pour faciliter la création d'entreprises sont le crédit d'impôt recherche, le prêt à la création d'entreprises (PCE), les aides à l'innovation de BPI France, et les aides de l'AGEFIPH. Diverses aides locales, dont le nombre de bénéficiaires est très faible, existent.

(1) Depuis le 1er janvier 2017, la gestion du dispositif Nacre a été transférée aux régions.

DARES ANALYSES

est édité par le ministère du travail. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétariat de rédaction : **Joris Aubrespin-Marsal, Marie Avenel, Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

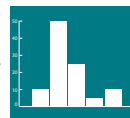
Abonnement aux avis de parution de la Dares :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/les-avis-de-parution>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel



Encadré 2 - Principales sources de données mobilisées et identification des créateurs d'entreprise « sans emploi »

Dans cette étude, nous mobilisons principalement deux sources de données sur les créateurs d'entreprise :

- Le répertoire Sirene de l'Insee, qui enregistre toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole ou dans les départements et régions d'outre-mer (la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées. Ces données nous permettent notamment de comptabiliser le nombre de créations d'entreprises chaque année (graphique 1).
- L'enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) de l'Insee, qui est la seule source de données permettant de distinguer créateurs d'entreprise aidés et non aidés (1). Elle est réalisée depuis 1994 auprès de générations d'entreprises espacées de 4 ans. Chaque génération (ou cohorte) d'entreprises est constituée d'un échantillon large et représentatif des entreprises créées au 1^{er} semestre de l'année de l'enquête, et est interrogée à trois reprises (2) :
 - 1^{er} interrogation : au mois de septembre de l'année de la création (année n);
 - 2^e interrogation : 3 ans après la création (au mois de septembre de l'année n + 3);
 - 3^e interrogation : 5 ans après la création (au mois de septembre de l'année n + 5).

La dernière génération d'entreprises pour laquelle on dispose de données est celle de 2014. Depuis 2010, deux enquêtes indépendantes sont réalisées : une enquête auprès des créateurs d'entreprise « classique » et une enquête auprès des auto-entrepreneurs (3). Elles permettent de disposer d'informations sur le profil du créateur (âge, diplôme...), les caractéristiques de son entreprise (secteur d'activité, nombre de clients...), le financement du projet (capital au démarrage, aide publique...) et l'environnement du créateur (accompagnement, formations, difficultés rencontrées (4)...).

Dans cette étude, nous considérons trois cohortes de créateurs d'entreprise (celles de 2006, 2010 et 2014). Le champ des enquêtes couvre les créations d'entreprises enregistrées dans le répertoire Sirene. Il concerne les entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, en France métropolitaine et dans les DOM. L'agriculture est donc exclue de ce champ.

Trois groupes de créateurs d'entreprise sont distingués dans cette étude :

- Les créateurs « aidés sans emploi »** : ces créateurs d'entreprise ont déclaré que, « juste avant » de créer leur entreprise, ils étaient au chômage ou sans activité professionnelle (à l'exception des retraités et des étudiants, voir infra); ils ont perçu au moins une des aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail (Accre, Arce ou Nacre).
- Les créateurs « sans emploi non aidés »** : ces créateurs d'entreprise ont déclaré que, « juste avant » la création, ils étaient au chômage ou sans activité professionnelle (à l'exception des retraités et des étudiants, voir infra), mais ils n'ont bénéficié d'aucune des aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail. En revanche, ils peuvent avoir perçu une autre aide publique (encadré 1).
- Les « autres » créateurs** : ces créateurs d'entreprise ont déclaré que « juste avant » la création ils étaient en emploi (5) ou retraité ou étudiant; ils peuvent avoir perçu des aides publiques à la création d'entreprises, y compris des aides à la création d'entreprises des politiques du marché du travail.

Le choix d'inclure les retraités dans ce groupe d'autres créateurs plutôt que parmi les créateurs sans emploi tient au fait qu'il s'agit d'un groupe d'inactifs très spécifiques. Ils ne font pas partie de la cible des dispositifs des politiques du marché du travail; ils sont inactifs parce qu'ils sont en fin de carrière, et non en raison de difficultés d'insertion sur le marché du travail (comme les bénéficiaires de minima sociaux, par exemple).

Le choix d'y inclure les étudiants permet de couvrir les apprentis et les stagiaires qui sont d'ailleurs considérés comme des créateurs d'entreprise salariés du privé dans le questionnaire.

(1) Des bases de données individuelles existent pour chacun des dispositifs d'aide à la création d'entreprises, mais elles ne permettent pas d'identifier les créateurs d'entreprise et donc de repérer ceux qui bénéficient simultanément de plusieurs aides. Dès lors, en les utilisant, certains créateurs seraient comptabilisés plusieurs fois.

(2) Dans cette étude, seules sont utilisées les données de la 1^{re} interrogation de chaque enquête.

(3) Depuis le 19 décembre 2014, le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination du régime de l'auto-entrepreneur. Dans cette étude, étant donné que seules sont considérées les entreprises créées avant cette date, la dénomination « auto-entrepreneur » est conservée.

(4) Des difficultés de nature différente sont recensées dans l'enquête Sine. Certaines difficultés ont trait aux relations des créateurs d'entreprise avec les financeurs (privés ou publics) : difficultés de financement, pour obtenir un découvert ou pour ouvrir un compte bancaire. D'autres sont relatives à la capacité des chefs d'entreprise à prendre des décisions ou à faire des démarches nécessaires au lancement de leur projet : fixer leurs prix de vente ou rentrer en contact avec une clientèle. Enfin, trois éléments sont plus spécifiques : (i) la solitude, qui renvoie aussi bien à l'état d'esprit du créateur d'entreprise qu'à son environnement personnel et professionnel, est vécue par certains créateurs comme une difficulté; (ii) les difficultés administratives : elles renvoient autant à l'environnement réglementaire dans lequel évolue le créateur d'entreprise qu'à l'envergure de son projet; (iii) le fait de trouver un local commercial approprié, a priori, renvoie d'abord à la nature du projet du créateur d'entreprise.

(5) Dans le détail, ces créateurs d'entreprise ont pu déclarer que « juste avant » la création ils étaient à leur compte ou indépendant; chef d'entreprise salarié ou P.D.G.; salarié du public; salarié du privé (y compris stagiaire ou apprenti)